 <p>Gemeng FRÉISENG</p>	<p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE</p> <p>Règlement temporaire de circulation sur la Krokelshaffstrooss et Kierfechstrooss (croisement) à Aspelt</p> <p>Route barrée / Travaux de revêtement de sol (epoxid) du 22/07/2026 au 24/07/2026</p>
---	--

Séance du: 24 juin 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Aspelt, au croisement Krokelshaffstrooss et Kierfechstrooss pour des travaux de revêtement du sol (epoxid) du 22 juillet 2026 entre 6h00 et 18h00 au 23 juillet 2026 entre 6h00 et 12h00 (**< 72 heures**), comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



Numéro: 212

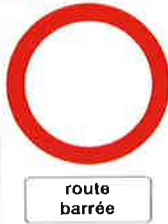
Date de vote au collège échevinal : 24/06/2026

Date début : 22/07/2026

Date fin : 24/07/2026

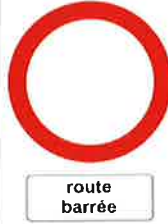
Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Kierfechstrooss à Aspelt (Uespelt)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- À l'intersection Kierfechstrooss / Krokelschaffstrooss (derrière le passage piéton)	

Art. 2.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Krokelschaffstrooss à Aspelt (Uespelt)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- Entre l'accès des maisons n°6A-6D jusqu'au pont Briedemsbaach	

Art. 3.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

Le bourgmestre

La secrétaire



Gemeng

FRÉISENG

Plan informatif

Lieu: Aspelt

Rue: Krokelschaffstrooss-Kierfechstrooss

Date: du 22/06/2026 au 24/05/2026

